

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	23
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : Conventionnement dispositif « Place de Marché »

Le Comité départementale du Tourisme propose à l'Office de tourisme Haut Jura Grandvaux de conventionner pour bénéficier de l'outil « Place du Marché ».

Aussi appelé marketplace, la place de marché est, à l'image de nos marchés hebdomadaires, un lieu où des professionnels se regroupent pour vendre leurs produits en direct à la clientèle.

Aujourd'hui digitalisée, la place de marché permet de regrouper l'offre touristique d'un territoire, de la mettre en valeur et de faciliter l'acte d'achat du visiteur.

Ce dernier accède ainsi à tout un panel de prestations : hébergements, billetterie de musées, réservations de matériel, ... et traite en direct avec les professionnels. C'est de la vente en ligne.

Voici les conditions pour conventionner ,

Pour les offices de tourisme :

- ✓ Mise à disposition gratuite de l'outil
- ✓ Mise en service de 75€
- ✓ Mise en place d'une passerelle Payfip / Addock pour l'encaissement sur un compte du Trésor Public.
- ✓ Une convention à signer avec Jura Tourisme & Attractivité.
- ✓ Pas d'engagement dans la durée

Pour l'office de tourisme, cela permettrait de proposer la vente en ligne pour les visites de la ferme de la fruitière, Ligne des hirondelles, Visite de la fruitière, etc.

Ce service pourra être aussi proposé aux prestataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ACCEPTE de mettre en place l'outil « Place de Marché »

ACCEPTE de conventionner avec le Comité Départemental du Jura et de financer les 75€ de mise en service

ACCEPTE la mise en place d'une passerelle Payfip / Addock pour l'encaissement sur un compte du Trésor Public.

AUTORISE madame la présidente à signer tous documents afférents

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 039-243900610-20250114-D2025_007-DE

La Présidente,

Françoise VESPA





**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	23
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

**OBJET : DELIBERATION OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS
BUDGETAIRES POUR A SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 – Délibération dite du quart**

Madame La Présidente expose les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Budget BP 2024	Montant avant vote BP
Chapitre 10 : dotations	0	0
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	113 914	28 478
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	52 500	13 125
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	485 000	121 250
	0	0
TOTAL	651 414€	162 853€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement
- **AUTORISE** Madame la présidente d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2025
- **S'ENGAGE** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Collectivité

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250114-D2025_003-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025	Nombre de membres en exercice :	27
Date d'affichage :	Nombre de membres présents :	23
	Nombre de membres votants :	24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : Désignation du Comité de programmation LEADER – Annule et remplace la délibération du 19 septembre 2023

La Présidente Rappelle qu'en juillet 2022, le Parc naturel régional du Haut-Jura a déposé, à l'échelle du Pays du Haut-Jura, une candidature pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement au titre de LEADER 2023-2027.

Par délibération votée en Assemblée permanente des 25 et 26 janvier 2023, la Région a retenu le Pays du Haut-Jura comme groupe d'action locale (GAL) porteur d'une démarche LEADER sur la programmation 2023-2027 et a approuvé la dotation d'une enveloppe financière de 2 millions d'euros de crédits LEADER.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est un ensemble de partenaires publics et privés chargés de la mise en œuvre de la stratégie de développement.

Il s'appuie sur un **Comité de programmation** qui élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des projets qui lui seront soumis au titre d'un financement LEADER et statue sur ces projets au regard de leur cohérence avec la stratégie du territoire.

Il est force de proposition pour ajuster la maquette financière, solliciter des modifications de fiches actions pour ajuster la stratégie. Il suit l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie et peut proposer des actions visant à atteindre les objectifs de réalisation. Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Mme la Présidente expose qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Communauté de Communes La Grandvallière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Mélanie Jeunet comme membre titulaire et Monsieur Tanguy CUBY comme membre suppléant pour représenter la collectivité au Comité de programmation LEADER

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250114-D2025_008-DE



La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 24


Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250114-D2025_009-DE

OBJET : Conventonnement dispositif « France Service » avec la communauté de communes Arcade Haut-Jura

La Présidente explique qu'il est proposé au conseil communautaire d'autoriser un conventonnement de partenariat avec le France service d'Arcade Haut-Jura.

Le label « France Services » poursuit trois objectifs : une meilleure accessibilité des services publics, une plus grande simplicité des démarches administratives et une qualité de service renforcée.

Les habitants de la communauté de communes se rendent au France Service d'Arcade Haut-Jura. Sur les 3 500 contacts, 200 Grandvalliers ont sollicité le service.

Le projet d'une maison France service avait été évoqué sur le territoire, faute de moyens (90 000€/ an pour mettre en place le service), le projet a été reporté.

Les deux collectivités se sont rencontrées, il est proposé de mettre en place une convention entre les deux entités.

Le conventonnement serait à titre forfaitaire d'un montant maximum de 5 000€/ an.

Grâce à cette convention, la communauté de communes pourrait communiquer sur le service et les habitants de la Grandvallière seront accueillis au France Service d'Arcade Haut Jura.

Les membres du Bureau ont validé le principe d'un conventonnement de partenariat France Service, le 5 novembre 2024.

La présente convention vise à permettre aux habitants de la Grandvallière de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de la structure Arcade Morez France Services.

Elle établit un partenariat qui engage les deux Parties, l'une dans son offre de prestations et l'autre dans un soutien financier et elle fixe les conditions de cet engagement.

Afin de permettre la réalisation de ce partenariat, La Grandvallière s'engage à :

- Définir un interlocuteur privilégié pour Arcade en ce qui concerne la coordination globale de ce partenariat ;
- Verser une contribution financière sous les formes prédéfinies par l'article 4 de la présente convention ;
- Communiquer auprès de ses administrés par ses propres moyens l'ensemble des actions et informations de la structure ;

La convention est conclue pour une durée de 1 an. Elle prend effet au 1^{er} février 2025.

Au terme de la première année, une évaluation sera conduite en tenant compte des conditions d'activités et des conditions financières réelles. Ce bilan permettra un éventuel réajustement des termes de cette convention.

La convention sera ensuite reconduite par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ACCEPTE de conventionner avec Arcade Haut Jura pour le dispositif « France Services »

AUTORISE de verser une contribution financière, à titre forfaitaire d'un montant de 5 000€ maximum

AUTORISE madame la présidente à signer tous documents afférents

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 039-243900610-20250114-D2025_009-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Française.

Date de convocation : 08/01/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Française

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250114-D2025_004-DE



OBJET : EHPAD – Décision fixant les tarifs journaliers hébergement 2025

M. JARNO, Vice-Président délégué à la gestion de l'EHPAD Louise Mignot explique que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L 313-12 du CASF ;

Vu que la Communauté de Communes a acté le principe d'une convention avec le Département lors du conseil communautaire du 22 novembre 2022 instaurant un tarif « conventionné » supérieur au tarif « administré » fixé par le Département.

Vu les propositions budgétaires présentées par l'établissement pour l'année 2025. Il est proposé une augmentation limitée à 3.21% pour 2025 pour les tarifs libres

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

ARRETE


Les tarifs HEBERGEMENT « administrés » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à partir de février 2025. Ils sont appliqués aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux résidents admis avant le 1^{er} avril 2023, date d'application de la convention tarifaire.

TARIFS ADMINISTRES		
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans	Hébergement Personnes de moins de 60 ans
Studio type F1	57,32 €	74,21 €
Studio type F1 bis	69,90 €	86,79 €
Studio type T1	74,10 €	90,99 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	74,10 €	90,99 €

Les tarifs HEBERGEMENT « conventionnés » de l'établissement ci-après désigné sont fixés comme suit à partir de février 2024 et sont appliqués aux résidents admis depuis le 1^{er} avril 2023 ne bénéficiant pas de l'aide sociale.

TARIFS CONVENTIONNES		
	Hébergement Personnes de plus de 60 ans	Hébergement Personnes de moins de 60 ans
Studio type F1	67,57 €	84,23 €
Studio type F1 bis	80,72 €	97,38 €
Studio type T1	85,11 €	101,78 €
Studio Type T1 (Accueil temporaire)	85,11 €	101,78 €

Ainsi délibéré les jours, mois et l'an que ci-dessus,
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250114-D2025_004-DE

La Présidente

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : Subvention dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Projet de l'entreprise Plaisirs Fromajura

Madame la Présidente

Informe que l'entreprise Plaisirs Fromajura, dont l'activité est la fabrication de glaces et yaourts a fait part à la communauté de communes de son projet d'achat d'un bâtiment sur la commune de Saint-Pierre, zone des Fourneys.

Le projet de réhabilitation entraînerait la création de bureaux, d'atelier de fabrication et d'une boutique, Le budget du projet est d'environ 380 000€ (300 000€ pour l'achat et 80 000€ pour les travaux).

Plaisirs Fromajura a fait parvenir une demande de subvention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le Bureau, réuni le 7 janvier a émis un avis favorable pour une subvention et propose un montant de 5 000€.


Propose, d'accorder une subvention de 5000€ pour le projet de réhabilitation des locaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 5 000€ pour le projet de rénovation des locaux d'un bâtiment sur la commune de Saint-Pierre, zone des Fourneys.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250114-D2025_005-DE

La Présidente,

Françoise VESPA



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 14 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 14 Janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme VESPA Françoise.

Date de convocation : 08/01/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 24

Présents : BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, VESPA Françoise

Absents excusés : AUGER Yvan, SCHIAVONI Laure

Absents : BOUCHOT Nathalie, SILVA Anne-Laure

Ont donné pouvoir : AUGER Yvan à Christian BRUNEEL

Secrétaire de séance : BRUNEEL Christian

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION à l'ADMR – Exercice 2025

La Présidente présente à l'assemblée la demande de subvention de l'ADMR.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention à l'ADMR d'un montant de 5 500€

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.**

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250114-D2025_006-DE

